

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—NOVEMBRE 1916

No XI

Les Rageot de Saint-Luc et de Beaurivage

GILLES RAGEOT

Gilles Rageot, le premier Rageot qui s'établit au Canada, était fils d'Isaac Rageot et de Louise Duret, de Saint-Jean de l'Aigle, évêché d'Evreux, en France.

Rageot passa au Canada peu après 1663, croyons-nous. Il fut d'abord employé en qualité de commis au greffe du Conseil Souverain.

Le 5 mai 1666, la Compagnie des Indes Occidentales lui accordait des lettres de provisions de greffier de la juridiction seigneuriale ou de la Prévôté qu'elle venait d'établir à Québec.

La même année, sur la présentation de M. Le Barrois, agent-général de la Compagnie des Indes Occidentales, M. Rageot était admis à pratiquer comme notaire dans la juridiction de Québec.

En 1667, deux confrères de Rageot s'adressèrent à l'intendant Talon pour l'empêcher de pratiquer sous le prétexte qu'il n'avait pas de lettres de nomination de la Compagnie des Indes Occidentales. M. Rageot répondit qu'il avait été présenté à l'intendant Talon par M. Le Barrois, alors agent-général de la Compagnie des Indes Occidentales. Sa prétention fut maintenue.

Gilles Rageot reçut un peu plus tard ses lettres de nomination datées à Paris le 25 avril 1668.

Quand la Compagnie des Indes Occidentales remit la colonie au roi, on éleva des doutes pour savoir si ceux qui avaient occupé des charges sous son patronage pouvaient continuer de les exercer.

Rageot, qui avait l'expérience des misères qu'on lui avait faites en 1667 et 1668, demanda et obtint des lettres de provisions du roi et comme notaire et comme greffier de la prévôté de Québec. Ses lettres de provisions comme notaire et comme greffier de la prévôté sont toutes deux datées du 17 mai 1675. M. J.-Edmond Roy remarque que Rageot fut le premier notaire nommé directement par le roi dans la colonie du Canada.

En 1685, on tenta d'enlever à Rageot sa charge de greffier de la prévôté pour la donner à son confrère, le notaire Genaple de Bellefonds. M. J.-Edmond Roy raconte ainsi l'épisode dans son "Histoire du notariat" (1) :

" Il y avait près de vingt ans que Gilles Rageot exerçait ses fonctions de greffier de la prévôté, lorsque tout à coup, le 10 mars 1685, on lui donna comme successeur François Genaple, sieur de Bellefonds, notaire royal à Québec. On prétendait que les infirmités dont souffrait Rageot l'empêchaient de remplir convenablement les devoirs de sa charge. Rageot s'opposa énergiquement à cette mise à la retraite forcée. Il rappela au Conseil que sa nomination datait de 1666, qu'il souffrait de ses infirmités depuis 1672, mais qu'on lui avait permis dans le temps d'employer un aide, et que le roi l'avait confirmé dans sa charge en 1675. Malgré cette protestation, le Conseil installa provisoirement Genaple, laissant à Rageot le soin de se pourvoir auprès du roi (2). Le 22 octobre 1685, M. Louis Rouer de Villeray, chargé par le Conseil d'écrire au marquis de Seignelay pour connaître ses intentions, lui expliqua que Rageot était en possession de sa charge depuis dix-neuf ans, et qu'il l'avait toujours exercée sans aucun reproche. "Lors

(1) Vol. 1er, p. 104.

(2) 3 septembre 1685.

de sa nomination, disait-il, Rageot souffrait déjà des infirmités dont on se plaint, ce qui ne l'a pas empêché de faire son devoir. Depuis quatre ans, un commis travaille sous ses ordres, et on ne peut trouver contre lui aucune plainte."

"Comme Genaple pressait le Conseil de le recevoir dans ses nouvelles fonctions, celui-ci décida, le 26 novembre, qu'il serait fait une armoire pour déposer les registres de la prévôté avec deux clefs, l'une pour Genaple, l'autre pour Rageot. Les expéditions devaient être écrites par Rageot et signées par Genaple, et les émoluments retourner pour les trois quarts au premier, Genaple touchant le dernier quart. Il répugnait au Conseil de sanctionner définitivement la nomination de Genaple, parce que ses lettres de provisions avaient été expédiées en blanc à l'intendant, et celui-ci y avait mis le nom de Genaple (3).

"Voici ce qu'écrivait à ce propos l'intendant, le 28 septembre 1685, dans une lettre adressée au ministre :

"J'ay remply la commission de greffier que vous m'avez envoyée au nom du nommé Bellefonds, notaire. Je n'en connois point dans le païs de plus vertueux, en ayant eu de très grandes preuves. J'ay porté au Conseil les provisions que vous m'avez envoyées, Monseigneur, pour son établissement il y a eu opposition à l'enregistrement de la part de Rageot, son prédécesseur, fondé sur ce qu'il y avoit dix-huit ans qu'il exerçoit le dit employ de greffier ; le Conseil n'a reçu le dit Bellefonds que par provision, quoique j'aye remontré que l'intention de Sa Majesté fust d'enregistrer purement et simplement ce qui venoit de sa part, principalement n'ayant rien trouvé à redire contre les moeurs du dit Bellefonds, comme il nous a apparu par les informations qui en ont été faites. Le procureur-général a prétendu que par la rédaction du code nous avons un an pour faire de très humbles remontrances à Sa Majesté ; j'ay fait connoistre que ce n'étoit point en ce cas là et que nous ne pouvions interpreter les intentions de Sa Majesté

(3) *Jug. et Délib.*, vol. II, pp. 1022, 1026, 1036.

dans un fait où elle nous parle clairement ; mais quand il s'agissoit d'une ordonnance qui ne pouvoit pas s'exécuter icy par des raisons qui regardent le païs, pour lors on nous donnoit un an pour faire nos remontrances : cecy m'a paru d'une grande conséquence pour l'autorité du roy qui veult que toutes affaires cessantes, on enregistre à l'heure mesme tous les arrests, édits, déclarations et lettres qui viennent de sa part. Il est vray que Rageot est homme d'honneur ; mais il est certain aussy que dans le temps de sa maladie, qui est de tomber du hault mal, ce qui luy arrive assez souvent, il perd tout affair l'esprit pendant plusieurs jours ; vous pouvez connoistre, Monseigneur, par la lettre que j'eus l'honneur de vous escrire l'année dernière que je vous en parle sans affectation puisque je vous en avois mandé beaucoup de bien, et qu'en cecy je ne fais que suivre vostre intention, puisque nonobstant cela vous avez voulu qu'on en establist un autre ; il y a eu dans cette affaire une espèce de brigue, et si le conseil avoit la liberté de remettre les arrest du Conseil de Sa Majesté, le roy ne pourroit jamais rien vouloir absolument dans ce pays."

"Le 21 septembre 1686, Gilles Rageot présentait au conseil des lettres de provision pour lui, au lieu et place de Genaple. Ces lettres, datées du 29 mai 1686 et signées par le roi, exprimaient la satisfaction des services rendus par Gilles Rageot, pendant l'exercice de sa charge, où il était maintenu. Par une erreur cléricale assez bizarre, ces lettres portaient que Rageot devait être maintenu en la charge de greffier en chef du Conseil souverain. Il fallut de nouveau écrire au marquis de Seignelay pour lui signaler cette anomalie (4). Rageot, réintégré, put jouir en paix de son office jusqu'au mois de janvier 1692, où il mourut, âgé de 50 ans, ou environ, dit le registre de sépulture."

Charles Rageot de Saint-Luc.—Né à Québec le 12 août 1674, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin.

(4) *Jug. et Délib.*, vol. II, p. 73.

Le 1er mars 1693, il obtenait des lettres de provisions du roi pour succéder à son père dans sa charge de greffier de la prévôté de Québec. Rageot fut reçu et installé en son office par le Conseil Souverain le 7 décembre 1693.

Comme il était encore mineur, sa mère dût donner caution pour lui jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de vingt-cinq ans.

Charles Rageot de Saint-Luc pratiqua aussi comme notaire royal à Québec de 1695 à sa mort.

M. Rageot de Saint-Luc décéda à Québec le 18 décembre 1702, à l'âge de 28 ans. Sa femme, née Marie-Geneviève Gauvreau, décéda huit jours plus tard. Tous deux durent succomber à l'épidémie de picote qui sévissait alors à Québec.

Charles Rageot avait pris son nom de Saint-Luc du fief Saint-Luc (sur les bords de la rivière du Sud), propriété de son père.

Nicolas Rageot de Saint-Luc.—Né à Québec le 20 août 1676, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin.

“Nicolas Rageot de Saint-Luc, nous dit M. J.-Edmond Roy, succéda à son frère (Charles Rageot de Saint-Luc) dans ses charges de greffier et de notaire royal. Son nom n'est pas indiqué dans les listes officielles du notariat. On ne trouve aux Archives ni ses lettres de provisions ni son greffe. Ce manque de documents s'explique par plusieurs raisons. Les cahiers des insinuations de la prévôté pour 1700, 1701 et 1702 n'ont pas été conservés, et c'est là où étaient enregistrés les commissions. Nicolas Rageot mourut presque aussitôt après son entrée en fonctions, le 31 mars 1703, et c'est au registre de sépulture de Québec que l'on découvre qu'il fut greffier de la prévôté et notaire royal. Il était âgé de 28 ans à sa mort.”

Nicolas Rageot a bien exercé la charge de greffier de la prévôté, mais sans lettres de provisions du roi. Il avait probablement été nommé temporairement par l'intendant en attendant le bon plaisir du roi.

Philippe Rageot.—Né à Québec le 11 juin 1678, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin. Il fut ordonné prêtre le 24 juillet 1701.

En 1704, M. l'abbé Rageot desservait l'Islet et le Cap Saint-Ignace. En 1707, il est desservant du Cap-Santé. Nommé curé de Kamouraska en 1709, il mourut dans cette paroisse le 21 septembre 1711.

On lit dans les registres de Kamouraska que le 11 juillet 1735, par ordre de M. de Lotbinière, archidiacre, M. Duchouquet, prêtre, fit la translation des ossements de M. Rajot, "très digne prêtre missionnaire de la paroisse de Saint-Louis de ce lieu des Kamouraskas, qui la desservit la valeur de deux ans, à commencer l'automne 1709 à finir 1711, à la Saint-Mathieu, où il mourut à la fleur de son âge et fut enterré du côté de l'épître au bout de l'autel dans l'église qu'il avait fait bâtir, mais la dite église ayant menacé ruine et l'église de pierre ayant été bâtie, les ai transporté dans l'église neuve où, après un service chanté avec deux prêtres avec moi, les ai enterré au bout de l'autel touchant la muraille et la cloison de la sacristie du côté de l'évangile, dans un petit cercueil environ de deux pieds de long. Témoins : Pierre-Auclair Desnoyers, ptre, curé de St-Augustin, et Charles Duchouquet, ptre, missionnaire de Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle."

Charles-Jean-Baptiste Rageot-Morin. — Né à Québec le 11 juin 1680, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin.

Il fut ordonné prêtre le 21 juillet 1700.

Après huit ans de professorat au séminaire de Québec, M. Rageot-Morin était envoyé, en 1708, comme missionnaire à Portneuf, avec la charge de desservir Sainte-Anne et les Grondines. En 1719, il devenait curé en titre du Cap-Santé. Il resta dans cette paroisse, soit comme missionnaire soit comme curé, l'espace de vingt ans. En 1728, M. Rageot-Morin, sérieusement malade, se faisait transporter à Montréal. Il y mourut le 24 février 1729.

M. Rageot signait tantôt Charles Rageot, tantôt Charles Morin (en souvenir de sa mère). On le voit même signer Charles Rageot-Morin.

Dans son "Histoire du Cap-Santé", M. l'abbé Gatien rend hommage au zèle, au dévouement et aux autres qualités de l'abbé Rageot-Morin.

"On ne saurait douter, dit-il, du zèle et des autres qualités pastorales du vénérable prêtre et curé, quand on se rappellera tout ce qu'il a fait pour cette paroisse. C'est lui qui l'a formé en quelque sorte. Le premier, il est venu y fixer sa demeure, dans un temps sans doute où la modicité des revenus ne pouvait que l'exposer à beaucoup de privations ; dans un temps où les chemins, à peine ouverts ou établis depuis peu, et mal entretenus, rendaient les communications difficiles et la visite des malades dangereuse, surtout la nuit, chose dont M. Voyer se plaignait encore, quatorze ans après M. Morin. Il a bâti un presbytère, construit une église, acquis les terrains nécessaires et pour l'église et pour les curés ses successeurs."

François Rageot.—Né à Québec le 3 mars 1682, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre :

"Le greffe de la prévôté de Québec étant vacant par la mort du sieur Rageot, M. l'ancien évêque a prié le sieur de Beauharnois de donner cette charge au frère du défunt. Comme il n'est, Monseigneur, âgé que de 23 à 24 ans, le dit sieur de Beauharnois lui a dit que c'était une grâce qu'il n'y avait que vous qui puissiez faire, mais qu'il aurait l'honneur de vous la demander pour lui. Comme ce jeune homme aura vingt-quatre ans et quelques mois avant l'arrivée des vaisseaux de l'année prochaine, qu'il est fils et frère de trois précédents greffiers qui se sont tous faits estimer dans leurs charges, nous vous supplions, Monseigneur, de la lui vouloir accorder (5).

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

Le ministre consentit à la demande de MM. de Vaudreuil et Beauharnois, et le 1er juin 1704 le roi signait les lettres de provisions donnant à François Rageot la charge de greffier de la prévôté. Il fut installé le 16 novembre 1705. Il exerça la charge de greffier un an ou deux.

Le 11 novembre 1707, les Raudot, père et fils, écrivaient au ministre que le sieur Rageot s'étant dégoûté de sa charge de greffier de la Prévôté, ils lui avaient permis de s'en aller en course. Ils recommandaient le sieur Rivet pour le remplacer, cela étant, il se marierait avec la soeur de Rageot, qui était femme raisonnable, fille d'une femme de mérite qui était inconsolable des travers de son fils (6).

En septembre de l'année 1711, l'intendant Raudot nommait François Rageot notaire royal et huissier de la prévôté de Québec.

Le 26 août 1724, François Rageot obtenait une commission d'huissier au Conseil Supérieur. Il est dit dans cette commission : "étant nécessaire de nommer un huissier au Conseil Supérieur de cette ville attendu l'infirmité du sieur Hilaire Bernard de la Rivière qui ne luy permet pas à cause de son grand âge de pouvoir toujours travailler..."

Rageot fut bientôt aux prises avec l'irascible intendant Dupuy.

Le 30 mars 1728, Dupuy le destituait de sa charge d'huissier au Conseil Supérieur et le faisait jeter en prison "attendu son refus formel d'obeir à nos ordres et de faire la publication d'un arrêt du d. Conseil du huit de ce mois et d'une ordonnance de nous du vingt-sept de ce même mois."

C'est Claude Chetiveau qui, le jour même de la destitution de François Rageot, le remplaça, comme huissier au Conseil Supérieur.

M. J.-Edmond Roy raconte ainsi le différend entre l'intendant Dupuy et le notaire François Rageot :

(6) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 207.

“ Dans l’hiver de 1728 (mars) les religieuses ursulines de Québec demandèrent au Conseil Supérieur de n’être plus troublées dans leur communauté, par le sieur Boullard, curé de Québec, qui leur écrivait des lettres dans lesquelles il déclarait qu’elles seraient excommuniées de droit si elles se confessaient à d’autres que des confesseurs approuvés par lui. Le Conseil rendit un arrêt en conséquence, mais François Rageot qui était huissier du Conseil en même temps que notaire refusa d’obéir aux ordres et de faire la publication de l’arrêt. Là-dessus l’intendant Dupuy le fit emprisonner et nomma à sa place le praticien Chetiveau de Roussel (1). Bien plus, Dupuy, qui ne badinait pas, lui enleva aussi sa commission de notaire et nomma Barolet à cet emploi.

“ Rageot fut libéré le 9 avril par ordre du gouverneur, mais la chose n’en resta pas là. Le 11 octobre, il en appelait au Conseil pour qu’il déclara l’emprisonnement de sa personne tortionnaire et déraisonnable et que son écrou sur les registres de la geôle fut rayé et biffé. En même temps, il réclamait ses charges d’huissier et de notaire. Dans l’intervalle, en septembre, les notaires de la Cetière et Barbel avaient vivement protesté contre la nomination de notaire que l’intendant avait faite en la personne de Barolet.

“ L’affaire s’envenimait et menaçait de prendre de plus grandes proportions. En homme prudent, dès le 5 octobre, Barolet avait donné sa démission de notaire entre les mains de son confrère Dubreuil et Chetiveau en avait fait autant de sa charge d’huissier.

“ Le Conseil décida que l’emprisonnement de Rageot était une dépendance des affaires des sieurs Boullard, de Lotbinière et du chapitre de Québec, dont la connaissance venait d’être portée au roi et qu’il devait s’adresser à ce dernier pour faire réparer ses griefs. En attendant, eu égard à la nécessité de faire exercer les charges de notaire et d’huissier dont Barolet et Chetiveau venaient de se dé-

(7) Insinuations du Conseil Supérieur, vol. 6.

mettre, eu égard aussi à la capacité et à l'exactitude avec lesquelles Rageot le seul sujet qui s'offrait pour remplir ces charges, s'était toujours acquitté de l'une et de l'autre, le Conseil lui permit d'en reprendre et continuer l'exercice jusqu'à ce que le roi en eut ordonné autrement.

“ Au mois de novembre 1731, Rageot alla s'établir à la Pointe à la Caille (Saint-Thomas de Montmagny), et Pierre Pilote fut nommé à sa place d'huissier au Conseil Supérieur (8).”

Le notaire Rageot décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 16 avril 1754.

Gilles Rageot de Beurivage.—Né à Québec le 25 novembre 1689, du mariage de Gilles Rageot et de Marie-Madeleine Morin.

Il se mit dans le commerce à Québec et s'acquît une honnête aisance.

M. Rageot décéda à Québec le 19 mai 1754.

M. J.-Edmond Roy écrit à son sujet :

“ Voulant procurer à ses trois enfants, Louis-Etienne, Gilles-Joseph et Charles, des établissements solides, il ne crut pas mieux placer une partie du bien qu'il avait acquis dans le commerce qu'en l'employant à former trois domaines sur un terrain qui lui fut concédé par Beauharnois et Hocquart, le 1er avril 1738 (9). Ce terrain, situé aux environs de la rivière du Saut de la Chaudière, enclavé entre les seigneuries de Lauzon, de Tilly, de Sainte-Croix et la Beauce, comprenait plusieurs lieues d'étendue. Il lui fut accordé avec haute, moyenne et basse justice. Les héritiers de Gilles Rageot ne surent pas mettre sa pensée à exécution. Ils vendirent ce vaste domaine à Alexandre Fraser qui, à son tour, le légua à son petit-fils, le juge Davidson... La seigneurie s'appelle encore Saint-Gilles, et les quatre paroisses qui y sont érigées : Saint-Narcisse, Saint-Patrice, Saint-Agapit et Saint-Gilles, de même que

(8) *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1er, p. 139.

(9) *Titres seigneuriaux*, p. 200.

la rivière pittoresque qui les baigne de ses eaux rapides, ont conservé le nom de Beurivage. On rencontre parfois dans quelques hameaux éloignés de ce magnifique apanage des paysans obscurs qui signent Rageot de Beurivage, mais ils ne semblent pas se souvenir que leurs ancêtres furent un jour les maîtres dans ces prairies plantureuses où ils peignent si rudement. Une autre branche de cette famille, établie aux environs de Montréal, est complètement anglicisée. Elle se rappelle parfois, nous dit-on, son origine française, mais elle ne saurait plus lire dans le texte les lettres de provisions que le grand roi Louis XIV adressait à ses aïeux.”

P.-G. R.

LE PEINTRE BEAUCOURS

M. Henry-J. Morgan (*The place British Americans have won in History*), parle d'un peintre canadien-français du nom de *Blancours* qui, vers la fin du siècle dernier, aurait eu de grands succès en Russie. L'auteur ajoute : “*Blancours* was the first Canadian who studied painting in Europe, where he carried off a prize at one of the Academies.”

Il n'y a jamais eu de peintre du nom de *Blancours* au Canada. M. Morgan voulait probablement parler du peintre *Beaucours* dont il y a encore un certain nombre de peintures dans la région de Montréal.

Bibaud écrivait dans son *Panthéon Canadien*, en 1858 :

“Le premier Canadien qui ait étudié en Europe et qui y ait remporté un prix, est *Beaucours*, dont le commandeur *Viger* conserve le portrait dans sa collection et dont l'auteur de ce livre a vu la veuve dans son enfance. Il voyagea dans la plus grande partie de l'Europe.”

Beaucours se nommait François Malepart *Beaucours*. Sa veuve, *Benigne-Benoïtte Gaëtave*, se remaria à Montréal, le 5 juillet 1810, à *Gabriel Franchère*, père du célèbre voyageur *Gabriel Franchère*.

P.-G. R.

L'usage des poeles sous le régime français

Certaines histoires du Canada pour les écoles commencent à donner divers détails sur les moeurs et coutumes de nos aïeux ; l'idée est excellente.

En plus des événements religieux, administratifs ou militaires qui se sont déroulés dans la Nouvelle-France, la vie sociale de ses habitants est des plus intéressantes à étudier ; toutefois, comme les informations ne sont pas complètes sur tous les points, il serait sage de s'avancer avec prudence, ainsi que l'on fait, d'ailleurs, lorsqu'on s'engage sur un territoire encore imparfaitement exploré.

Dans une de ces histoires recommandables et fort répandues, je cueille le passage suivant : " L'usage des poêles n'était pas connu ; on se chauffait au feu de la cheminée."

Par le contexte, il est évident que cette phrase s'applique aux premiers Canadiens, mais comme l'auteur ne revient pas sur le sujet par la suite, il semble que l'assertion ci-dessus est un peu trop générale.

Quantité de gens faisaient usage de la cheminée, mais il y avait aussi des poêles et nous en trouvons la preuve dans divers documents inédits.

La première mention que nous avons notée date de cinquante ans après la fondation de Montréal et la voici : " Le 21 décembre 1693, Marie Pacro, veuve d'Antoine Pichon Duverny, de Montréal, loue jusqu'au premier mai prochain, à Pierre du Roy et Jacques Baillet associés, un poêle garni d'un tuyau de quatre taules, auquel il manque quatre ou cinq avis (sic) et pour tenir ledit poêle, il y a un cercle de fer autour ; une des quenouilles rompues ; la plaque du dessous est fellée ; ledit poêle a été visité par les sieurs Le Gras et Mars . . ." Le marché est fait moyennant " quatre cordes de bois de chauffage, hêtre, merisier ou érable, de longueur ordinaire, qui seront rendus et cordés au devant de la porte de la dame Pacro, au plus tard . . . à la fin de février prochain." (Antoine Adhémar).

Le 8 mai 1722, dans les documents judiciaires, il est question d'"un poêle de tolle avec son tuyau".

Le 8 janvier 1733, Jean Soumande, marchand, réclame, en justice, d'un nommé Champigny, des îles de Verchères, le "paiement du prix d'un poêle de France et son tuyau, consistant en trois feuilles de tolle . . . et vendus 130 livres".

Le 2 avril 1749, dans un inventaire dressé par Adhémar fils se lit l'item qui suit : " Un petit poesle de fer, les deux costés La Samaritaine (sic), avec " son trépier, sa ceinture de fer et son tuyau de trois feuilles de taulles, y compris son recoude."

D'autre part, l'un des doyens des chercheurs, M. Léandre Lamontagne, nous passe, sur le même sujet, ces deux autres notes extraites des actes du notaire A. Loiseau :

Le 21 février 1755, ce tabellion mentionne au cours d'un inventaire : " Une petite coquette (?) de fer de Trois-Rivières, avec son couvercle, 3 " livres", puis, "un poesle de fer des Trois-Rivières avec son trepier et un " thueaux de sept feuilles, 170 livres."

Le 15 janvier 1759, toujours dans un inventaire : "Un poêle de fer des " forges des Trois-Rivières avec son tuyau de quatre feuilles de tolle estimé le " tout à 280 livres."

* * *

Voilà qui est suffisant pour démontrer que dans la région montréalaise les poêles étaient plus connus dans les temps anciens qu'on pourrait le supposer de prime abord. Et il est bien probable qu'en scrutant les actes notariés et les documents judiciaires de Québec et des Trois-Rivières on arriverait au même résultat.

E.-Z. MASSICOTTE

Une signature de Champlain

La Bibliothèque Nationale, à Paris (Pièces originales 664, dossier 15,544), possède un document signé par Champlain. Il se lit comme suit :

" Je Samuel Champlain, capitaine de la marine de Ponant, confesse avoir reçu comptant, de maistre Raymon Phelypeaux sieur de Herbault, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat et trésorier de son épargne, la somme de six cens livres, à moi ordonnée par Sa Majesté pour la pension qu'il luy plaist me donner durant la présente année. De laquelle somme de VI livres je me tiens content et en quicte le dit sieur Herbault, trésorier de l'Epargne susdite et tous autres. Tesmoing mon sing Manuel cy mis le XXIIIe jour de décembre MVI c dix-huit.

CHAMPLAIN.

Documents inédits sur Claire-Françoise Bissot, veuve de Louis Jolliet

Il sera peut-être agréable aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* de prendre connaissance de quelques documents, que je crois inédits, au sujet de la veuve de notre célèbre découvreur, Louis Jolliet.

Les pièces que je vais citer (1) nous apprennent d'abord que la fille de Jolliet (Claire) épousa Joseph Fleury Deschambault, sieur de la Gorgendière, conseiller du Roy, etc., et ensuite que la veuve Jolliet mourut à Québec le 1er mars 1710.

Tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale connaissent sans doute ces deux faits, mais ce que je désire mettre ici en évidence, c'est l'apposition des scellés sur les biens *fort minimes* de la veuve de Louis Jolliet, et les formalités auxquelles on avait alors recours en pareille occurrence.

“ A Monsieur le lieutenant général Civil et Criminel
de la Prévosté et Admirauté de Québec.

“ Supplie humblement Joseph Fleury Deschambault, Sieur de la Gorgendière, au nom et comme ayant épousé dam.lle Claire Jolliet, fille de deffunct le Sieur Louis Jolliet, vivant, Idrographe du Roy en ce pays et de dam.lle Claire Bissot et faisant tant pour luy que pour ses Coheritiers absents, et vous remontre que damoiselle Claire Bissot veuve du d. deffunct le Sr Jolliet, sa belle-mère, estant décédée ce jourdhuy environ sur les onze heures du matin en la maison scise rue notre dame. Il est nécessaire pour la conservation des droits de qui il appartiendra, d'apposer les scellez sur un coffre à elle appartenant, pourquoy le supliant a recours à vous.

“ Ce considéré, Monsieur, Il vous plaise vous transporter en la d. maison avec Monsieur Le procureur du Roy pour les absents, et vostre greffier pour apposer Vos Scellez sur le d. Coffre et recevoir la déclaration du Supliant pour les autres Effets estant en la d. maison appartenant à la d. dam.lle Jolliet deffuncte et ferés justice.”

DE LAGORGENDIERE.

(1) Elles sont conservées aux Archives Judiciaires de Québec.

“ Veu la présente Requête nous ordonnons que nous nous transporterons Incessamment En la maison ou Est décédée la d.te deffunte pour estre En présence des Intéressez et le procureur du Roy pour les absens s'il y en a estre par nous et notre greffier procédé en l'apposition des dits scellez. Mandons, etc.”
Quebec le prem.r jour de Mars mil sept cent dix.

C. DEBERMEN.

“ L'an mil sept cent dix le premier jour de mars environ une heure et demie de relevée, Nous Claude de Bermen Escuyer Seigneur de la Martinière Con.r du Roy et son lieutenant général Civil et Criminel au Siège de la prevosté et admirauté de Québec, à la Requête de Joseph Fleury, sieur de la Gorgendière, au nom et comme ayant Epousé dam.lle Claire Jolliet, et faisant tant pour luy que pour ses Cohéritiers absents, et en conséquence de notre ordonnance au bas de la Requestre qu'il nous a présentée en date de ce jour, nous sommes transporté en la maison ou est décédée dam.lle Claire Bissot, veuve de deffunct le Sieur Louis Jolliet, vivant Idrographe du Roy en ce pays, scise rue nostre Dame, ou estant en la chambre ou le corps est gissant, et m.e Jean baptiste Couillard, con.er procureur du Roy en la d. prevosté estant présent, nous a dit et déclaré qu'estant Cousin Germain de la d. deffunte, Il ne pouvoit Exercer les d. fonctions, que cependant comme il est Egallement parent à tous les autres héritiers absents ainsy qu'au d. Sieur de la Gorgendière au nom q.l procède, Il offre en cas que nous le jugions a propos de faire ses fonctions pour éviter aux frais qu'il conviendrait faire pour en substituer un autre en sa place. L'Intérest des d. héritiers présent et absents luy estant également cher, et ouy le d. Sieur de la Gorgendière qui a dit qu'il consentait volontiers pour les raisons deduites par le d. procureur du Roy qu'il exerça ses fonctions. Surquoy avons ordonné qu'il sera Incessamment par nous procédé à l'Apposition des d. scellez, et à la réception de la déclaration du d. Sr de la Gorgendière contenue en sa Requestre, En présence du d. procureur du Roy. — Ce fait, nous avons fait apposer deux bandes de papier, tant sur l'ouverture d'un coffre de bois de pin que sur le derriere d'Iceluy du costé des pentures, aux deux bouts desquelles bandes nous avons fait apposer le Cachet de nos armes, après quoy le d. Sieur de la Gorgendière nous a déclaré n'avoir autre chose appartenante à la d. deffuncte qu'un tour de lict vert Serge de Caen demy vge, une couchette bois de merizier sur laquelle est le corps de la d. deffuncte, un lict de plume un matelas et une pailliasse, le d. lict de plume couvert de peau de Cariboust, une courtepointe d'Indienne piquée doublée de toille, garnie au dedans de duvet de

Moyac, une autre vieille courtépointe d'Indienne piquée, une robe de Castor, vente de huit castors, le traversin du lict cy dessus et deux oreillers, une vieille armoire de merizier en deux corps ouvrant à quatre panneaux avec deux tiroirs et un autre petit dans le milieu, laquelle est dans la maison de la d. deffuncte ou demeure la veuve LeComte, six chaises bois de merizier fort vieilles garnies de boure, couvertes de tapisserie vieille, dont deux sont couvertes de vieille siamoise par dessus la d. tapisserie, une vieille table bois de merizier tournée avec deux tiroirs, Déclare aussy que la d. deffuncte a un huitième dans un reste de la Cargaison du navire nommé le Neptune qu'il a entre les mains, dont il a donné deux reçus, au Sr de la Marque, commis sur le dit navire, et un autre, qu'il a entre les mains q.l représentera toutefois et quantes. Quyl y a du linge salle, partie chez la blanchisseuse, l'autre partie dans la d. maison, dont il ne scait point la quantité qu'yl représentera aussy avec ce qui se pourra trouver d'ailleurs, lorsque l'Inventaire se fera n'ayant quant à présent autre connoissance, toutes lesquelles choses à cet effet. Il fera transporter dans une autre maison ou il va demeurer, dont il s'est volontairement chargé et promis comme dessus de les représenter toutes fois et quantes q.l en sera requis, et principalement nos scellez Sains et Entiers apposez au d. Coffre, duquel il a Clef que nous lui avons laissé en Garde, Dont et de quoy nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, et a le d. Sieur de la Gorgendière signé avec nous, le d. procureur du Roy et nostre greffier fleury DeLagorgendière."

C. DEBERMEN

LESPINAY
RIVET.

On ne peut lire, sans un profond sentiment de tristesse, la description du pauvre logis dans lequel termina ses jours la veuve du découvreur du Mississipi.

Les lecteurs du *Bulletin* voudront bien me permettre de leur présenter, sous la forme d'une courte esquisse, les traits les plus remarquables de l'homme sans peur et sans reproche que fut Louis Jolliet, et dont le nom brille d'un vif éclat dans nos annales.

A ce nom, qu'il me soit permis aussi d'associer celui du R. P. Marquette, puisque ce dernier partage avec Jolliet la gloire d'avoir découvert le Mississipi et arboré sur les rives du grand fleuve les étendards du Christ et de la France.

Louis Jolliet naquit à Québec le 21 septembre 1645. Il fit son cours au Collège des Jésuites et y prit l'habit religieux, qu'il abandonna après avoir reçu les ordres mineurs.

Jolliet n'avait que 28 ans quand l'intendant Talon, qui avait eu l'occasion d'apprécier sa belle intelligence et son courage, le désigna au gouverneur Frontenac pour entreprendre son mémorable voyage.

Il se rendit avec empressement au voeu du gouverneur, mais il jugea sage d'avoir pour compagnon un ministre de l'Évangile qui fût aussi zélé pour le service de la France que pour le service de Dieu, et il proposa à M. de Frontenac le nom du Père Jacques Marquette, missionnaire jésuite, né à Laon, France, en 1637. Frontenac approuva ce choix, sachant que le P. Marquette possédait toutes les qualités requises pour contribuer efficacement au succès d'une pareille odyssee.

Dans l'automne de 1672, Jolliet laissa Québec pour aller rejoindre le P. Marquette à Michillimakinac, où il exerçait le saint ministère, puis, le 17 mai 1673, ils partirent ensemble à la recherche du fleuve mystérieux.

Le trajet fut aussi harassant que périlleux, car ils durent traverser, tantôt en canot et tantôt à pied, d'immenses régions habitées par des sauvages méfiants et souvent cruels. Bref, le 17 juin, les voyageurs eurent l'ineffable joie de saluer et de contempler le Mississipi. Après l'avoir parcouru sur une distance de soixante lieues environ, et s'être reposés quelque temps sur ses bords enchanteurs, ils se rendirent à l'embouchure de la rivière Missouri, et, le 17 juillet, ils quittèrent le village des Akansas pour revenir par le Mississipi. Enfin, vers la fin de septembre, Jolliet et Marquette arrivèrent à un endroit connu aujourd'hui sous le nom de Green Bay (Baie Verte). Là, ils se séparèrent (2), le missionnaire retournant vers sa chère mission, et Jolliet revenant à Québec pour rendre compte à M. de Frontenac de l'heureux résultat du voyage. Mais une rude épreuve attendait notre compatriote. En franchissant le Saut St-Louis, son canot chavira, deux de ses compagnons périrent, tous ses papiers furent perdus, et ce n'est que par miracle qu'il réussit à se sauver. Cependant, grâce à sa riche mémoire, il put refaire d'une façon exacte les pièces perdues et présenter au gouverneur un rapport qui fut jugé très satisfaisant.

A la demande de M. de Frontenac, Jolliet entreprit plusieurs autres expéditions dont la plupart furent couronnées du plus grand succès.

(2) Le P. Marquette, dans ses longues courses apostoliques, contracta une maladie cruelle qui devait le conduire au tombeau. Il mourut de la mort d'un saint, le 18 mai 1675, dans une misérable hutte, au milieu des bois. Les nombreux sauvages qu'il avait civilisés et arrachés au paganisme le pleurèrent longtemps et vénèrent toujours sa mémoire.

En considération des nombreux services qu'il avait rendus à son pays, Jolliet reçut en cadeau du Roi l'île Anticosti. Il habita longtemps Anticosti où il avait construit un fort et une jolie maisonnette qui lui servait de résidence.

La fortune semblait lui sourire. Mais un jour de l'année 1690, alors qu'il était en voyage, l'île Anticosti eut la visite de sir William Phips, qui se rendait à Québec avec l'intention de s'en emparer. Les lecteurs connaissent l'humiliation que lui réservait Frontenac (3).

Le *magnanime* amiral, avant de quitter Anticosti, détruisit le fort et l'habitation de Jolliet, et amena sa femme et sa belle-mère comme prisonnières. Jolliet était complètement ruiné.

Cette nouvelle épreuve, néanmoins, ne le découragea point. Il se remit aussitôt à l'oeuvre, et, avec l'aide du gouvernement, il s'occupa activement de l'exploitation des pêcheries sur la côte du Labrador.

Jolliet mourut en 1700, entre mai et septembre, sur l'une des îles de Mingan, supposent plusieurs historiens.

J'ai visité Mingan en 1907 et je n'ai rien vu qui y rappelle la mémoire de découvreur du Mississipi.

A vrai dire, il n'est pas sûr que Jolliet soit décédé à Mingan, et la date précise de sa mort n'est pas connue.

Plusieurs historiographes très renseignés, notamment le R. P. Charland, dominicain, M. Pierre-Georges Roy et feu Ernest Gagnon ont étudié soigneusement ces deux points sans avoir réussi, que je sache, à les tirer au clair.

Qui sait même si Jolliet n'est pas allé mourir à Anticosti ?

Espérons que nos chercheurs, dont l'esprit est sans cesse en éveil, finiront bientôt par le savoir.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter que l'épouse de ce grand Canadien-français, après avoir joui de la célébrité de son mari et d'une médiocre fortune, est venue mourir à Québec, le 1er mars 1710, dans une pauvre maison de la rue Notre-Dame...

Sic transit gloria mundi !

J.-B. CAOUETTE

(3) En réponse à l'envoyé de Phips sommant la petite garnison française de livrer Québec, Frontenac répliqua par ces énergiques paroles : "Va dire à ton maître que je lui répondrai par la bouche de mes canons..."

Officiers militaires, 1750-1762

Cette liste ne porte pas de nom canadien. Elle pourra être utile dans une étude des troupes venues de France avec Dieskau et Montcalm. Tout est pris dans le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay, dont la page est ici indiquée à chaque item. Ayant fait ce relevé pour moi seul d'abord, je le publie maintenant dans le but d'éviter aux autres le même travail.

1750—Nicolas Menellier de Montrochand, ancien capitaine des gardes du domaine du roi—V, 599.

1751—André Arnould, chirurgien—II, 52.

1752—Jean-Baptiste Destrampes, chirurgien—III, 402.

1754—Capitaine Jourdeau, régiment de Béarn—IV, 323.

1755—De Fonbenne, commande régiment Guyenne—III, 271.

1755—La Rochelle, lieutenant grenadiers régiment la Reine—III, 295.

1755—Pierre Berthemet, chirurgien-major, régiment de la Reine—II,

151.

1755—Jean-Baptiste Blin, chirurgien, régiment de Guyenne—II, 315.

1755—Charles Auger de Marillac, capitaine, troupes de la marine—III, 327.

1755—Dumas, officier de Dieskau—III, 520.

1755—Plantanet dit Lapause, major, régiment Guyenne—VI, 381.

1755—J.-Bte Blémond, chirurgien-major, noyé—VI, 411.

1756—Montanier, lieutenant aux grenadiers de la Reine. En 1761 au régiment de Guyenne—VI, 75, 566.

1756—Beauclair, capitaine, régiment Lazare—II, 169 ; compagnie du capitaine Patri, régiment de Guyenne—II, 237 ; III, 117, 237, 427 ; IV, 610.

1756—Bernard Laval, capitaine, troupes de la marine—III, 122 ; V, 199.

1756—Chevalier Pierre-Philippe d'Aubrespy, capitaine, régiment de Béarn—III, 246 ; V, 408 ; VI, 39.

1756—Valette, capitaine au Royal-Roussillon—III, 327, 409 ; V, 342 ; VI, 547.

- 1756—Vassal de Monviel, capitaine, régiment de Béarn—II, 296, 383 ; III, 414 ; VII, 429.
- 1756—Pierre de Maubeuge, capitaine, régiment de Béarn—III, 102 ; IV, 312.
- 1756—De Monredon, officier, régiment Béarn—III, 330, 403.
- 1756—Joseph Durand, sous-lieutenant grenadiers, régiment la Reine—III, 568.
- 1756—Capitaine Penneleau, régiment Berry—IV, 9 ; VI, 291.
- 1757—Antoine-Joseph de Bellot, régiment de Guyenne—II, 213 ; III, 258 ; VII, 481.
- 1757—Capitaine Tauront, régiment de Berry—II, 241 ; IV, 28.
- 1757—Henry, chirurgien-major, Royal-Roussillon—IV, 491.
- 1757—Capitaine Barrot, régiment Béarn—V, 577.
- 1757—Capitaine Dalmas, régiment la Reine—III, 210, 372 ; VII, 108.
- 1757—Léandre de Castès, officier—III, 265.
- 1757—Charles Porcheron, sieur Decombre, officier—III, 269 ; VI, 416.
- 1757—François-Marie-Lucien d'Albergatti-Veza, officier—II, 26.
- 1757—Foulhiac, capitaine, régiment Berry—II, 619 ; III, 40, 368 ; IV, 81, 314, 336 ; VI, 3, 29, 141, 520.
- 1757—François Calau ou Calon, lieutenant, régiment de Languedoc—II, 527 ; III, 112.
- 1757—Capitaine Goffretau, régiment de Berry—II, 492 ; III, 322, 577 ; IV, 315.
- 1757—Louis-Auguste-Victor d'Espinally, lieutenant d'artillerie — III, 390.
- 1757—Capitaine Germain, régiment de la Reine—III, 373 ; IV, 251 ; VII, 119.
- 1758—Compagnie Maron, régiment la Reine—VI, 62.
- 1758—Pierre Nouguères, sieur Pauquet, lieutenant, Royal-Roussillon—VI, 154.
- 1758—Charles Donez, capitaine, régiment la Sarre—II, 186, 347.
- 1758—Capitaine Duparc—II, 205.
- 1758—Jacques-René de Clinchamp, chevalier, capitaine régiment la Reine—III, 90.

1758—Capitaine Cambray, régiment Berry—III, 264 ; IV, 543 ; VI, 145.

1758—Capitaine de Montreuil, régiment la Reine—III, 124.

1758—Capitaine Etienne-Joseph de Vaudré, régiment Languedoc—III, 410 ; V, 458.

1758—Compagnie de Gros, régiment Royal-Roussillon—II, 351.

1758—Duloïn, officier, régiment Roussillon—III, 516.

1758—Capitaine Rougias, régiment de Berry—III, 542.

1758—Languedoc, officier—V, 149.

1758—Thérond, lieutenant, régiment Berry—VII, 289.

1758—Chevalier Antoine Paschalis, capitaine, régiment la Reine—VI, 256, 410 ; VII, 24, 108.

1758—Compagnie Brécourt, régiment de la Reine—III, 197.

1758—Trecision, commandant le bataillon de Berry—VII, 335.

1759—De Meriteus, sieur de Pradel, capitaine au régiment des hussards—VI, 2.

1759—Capitaine Daureillant, Royal-Roussillon—III, 84, 351.

1759—Jean d'Alquier, sieur de Serriau, commandant le régiment de Béarn—III, 226.

1759—De Bernetz, chevalier, lieut.-colonel de Royal-Roussillon—III, 258.

1759—Chevalier François de Bleau, capitaine, commandant régiment Guyenne—III, 260.

1759—Jacques-Louis de Chourses, officier—III, 268.

1759—Chevalier Laubanie, lieutenant, régiment la Sarre—III, 297.

1759—Antoine Casac de la Grandville, capitaine, régiment la Reine—II, 572.

1759—Chevalier Jean-François de Lerminat, lieutenant—III, 294.

1759—Lieut.-colonel Roquemaure, commande le bataillon de la Reine—III, 355.

1759—Capitaine Lalanne, régiment de Languedoc—IV, 333.

1759—François Grandjean, officier, Royal-Roussillon—IV, 349.

1759—Adrien Lécuyer, sieur Lemaire, lieutenant de cavalerie—V, 368.

1759—Louis-Joseph-François d'Hugues, capitaine—III, 414.

1759—Chevalier Louis de Saint-Rome, capitaine de cavalerie—VII,

- 1759—Roussel de Morambert, lieutenant, régiment de Guyenne—VII, 62.
- 1759—Henry Roland, lieutenant, régiment de Languedoc—VII, 32.
- 1759—Jean Osman, brigadier, cavalier de M. de St-Rome—VII, 171 ; VII, 233.
- 1759—Triaire de la Sorbière, lieutenant, régiment Berry—VII, 350.
- 1759—Fiacre-François Montbeillard, capitaine d'artillerie—VI, 75.
- 1759—St-Gergue, commandant le régiment la Sarre—VII, 222.
- 1760—Capitaine Deveau, régiment la Sarre—IV, 566.
- 1760—Capitaine Blanchard, régiment du Languedoc—II, 307 ; V, 249.
- 1760—Capitaine Lasse, régiment la Reine—III, 160.
- 1760—Capitaine Villard, régiment la Sarre—III, 177, 601.
- 1760—Etienne Massé, chirurgien, régiment Béarn—V, 559.
- 1760—Jean-Baptiste-Guillaume Le Prevost de Basserode, capitaine, régiment de Languedoc—V, 354 et 355.
- 1760—Chevalier de Remigny, capitaine, régiment la Sarre—III, 351.
- 1760—Capitaine Bonneau, régiment de Guyenne—III, 560.
- 1760—Capitaine Saniès, régiment la Reine—IV, 21.
- 1760—François-Pierre Lebrun de Rogecourt, lieutenant, régiment la Sarre—V, 233.
- 1760—Capitaine Chassignolle—V, 487.
- 1760—Capitaine Pressac, régiment Berry—V, 484.
- 1760—Michel-Isaac-Marcelin DuSablé, enseigne—V, 555.
- 1760—Compagnie Bigas, régiment Guyenne—VI, 529.
- 1760—Michel Nougou de Jarimeau, sieur de Lagarde, capitaine, régiment de Berry—VI, 125.
- 1760—J.-Bte Roussel de Morambert, lieutenant, régiment de Guyenne—VII, 62.
- 1761—Capitaine Chambeau, régiment Guyenne—III, 128.
- 1761—Compagnie Dalember, régiment de Roussillon—VI, 414.
- 1761—Compagnie Sabourin, régiment de la Sarre—VI, 168.
- 1762—Compagnie St-Félix, régiment de Berry—VI, 321 ; VII, 221.
- Sur ces quatre-vingt-dix officiers, vingt se sont mariés en Canada et cinquante de leurs soldats et sous-officiers ont aussi épousé des Canadiennes.

BENJAMIN SULTE

Jean-Vincent Philippe de Hautmesnil

Dans le numéro de février 1916, p. 40, du *Bulletin*, j'ai publié les notes que j'avais sur Jean-Vincent Philippe de Hautmesny ou Hautmesnil.

Dans le numéro d'avril suivant, p. 111, mon excellent ami M. Régis Roy ajoute, à son tour, sur ce personnage les informations qu'il a recueillies.

C'est en versant ainsi, dans le *Bulletin*, ce que chacun de nous possède de renseignements sur tel personnage ou tel événement que les historiens de demain trouveront dans cette publication des "trésors" qui faciliteront leur tâche.

Mais à propos de la fin de l'article de M. Régis Roy, je désire faire une remarque et relever une erreur typographique.

Au cours de mon article j'avais dit : "M. de Hautmesny était-il du régiment de Carignan ? C'est possible", etc.

A cela M. R. Roy répond : "Comme M. de Hautmesnil était au pays depuis deux ans avant l'arrivée du régiment de Carignan, il n'aurait donc pu y être attaché que lorsqu'une vacance se serait produite dans le cadre des officiers."

En disant que M. de Hautmesnil était ici depuis 1662, M. R. Roy s'est sans doute basé sur une malheureuse erreur typographique qui s'est glissée dans le premier paragraphe de mon article où on lit que M. de Hautmesnil apparaît pour la première fois, à Montréal, au mariage de M. Migeon de Branssat, 26 novembre 1662, tandis que ce devrait être 1665, tel que j'avais écrit. La date de ce mariage, au surplus, est facile à vérifier, on la trouve dans Tanguay, volume 1er, je la donne dans mes *Colons de Montréal* à l'article Branssat, No 1033, et à l'article Hautmesnil, No 1014 (1).

* * *

Ce qui m'a fait penser que M. de Hautmesnil pouvait être venu avec le régiment de Carignan c'est tout simplement la coïncidence qui existe entre la

(1) Ce n'est pas la seule erreur typographique qui existe dans ce même article, il en est une autre à la page 43 où le "typo" me fait parler du recensement de 1861 pour 1681. La correction des épreuves du *Bulletin* se faisant dans des conditions difficiles, les chercheurs ou lecteurs devraient être indulgents vis-à-vis les auteurs !

date de l'arrivée du régiment en question à Montréal et celle de l'apparition de M. de Hautmesnil au même endroit.

Je trouve, depuis, une autre note se rapportant à ce sujet. Dans la liste des officiers du régiment de Carignan publié par M. Sulte, dans le *Bulletin*, vol. XVIII, p. 193 et suiv., il est dit, page 197, que M. Vincent Philippe de Hautmesnil était parmi les "volontaires canadiens". M. Sulte a dû puiser cette assertion dans Faillon, mais étant donné, maintenant, qu'il est à peu près certain que M. de Hautmesnil est arrivé en 1665, nous pouvons supposer raisonnablement que ce gentilhomme est venu en même temps que ou avec le régiment susdit ; qu'il en faisait partie ou s'est enrôlé à Montréal, après son arrivée.

E.-Z. MASSICOTTE

Premier conseillers du Conseil Souverain de la Nouvelle-France

Louis Rouer de Villeray, nommé le 6 décembre 1666.

Nicolas Dupont de Neuville, nommé le 13 janvier 1670.

Louis Rouer de Villeray (pour la seconde fois), nommé le 26 avril 1675.

René-Louis Chartier de Lotbinière, nommé le 1er juin 1703.

Claude de Bermen de la Martinière, nommé le 5 mai 1710.

Mathurin-François Martin de Lino, nommé le 1er septembre 1719.

François-Etienne Cugnet, nommé le 18 avril 1733.

François Foucault, nommé le 3 juillet 1752.

P.-G. R.

Une conférence de M. de la Galissonnière avec les chefs iroquois

Le 2 novembre 1748, le gouverneur de la Galissonnière avait, au château Saint-Louis de Québec, une conférence avec un certain nombre de chefs iroquois.

Garneau dit au sujet de cette entrevue :

“ Ces Sauvages (les Iroquois) avaient envoyé en Canada, vers la fin de 1748, une députation nombreuse, qui avait déclaré de nouveau qu'ils n'avaient cédé leurs terres à personne, et qu'ils voulaient vivre en paix avec les deux nations” (1).

M. de la Galissonnière avait chargé les notaires Panet et DuLaurent de dresser un procès-verbal de cette conférence. M. O'Callaghan a donné une traduction de ce procès-verbal dans ses *Documents relating to the colonial History of the state of New-York* (2). Mais nous croyons que le procès-verbal de MM. Panet et DuLaurent n'a jamais été publié dans son texte français. Nous le donnons ici tel que copié sur l'original même déposé au greffe du notaire DuLaurent. Il y manque cependant les *marques* des chefs iroquois que M. O'Callaghan a reproduit en fac-similé.

* * *

ACTE AUTHENTIQUE DES 6 NATIONS IROQUOISES SUR LEUR INDEPENDANCE

Aujourd'hui deux novembre mil sept cent quarante-huit, deux heures de Relevée, nous notaires royaux en la Prévosté de Québec, y résidens soussignez ayant été mandez, à l'effet cy-après, par Monseigneur le Marquis de La Galissonnière commandant général de la Nouvelle France, et par Monseigneur Bigot, intendant de justice, Police, finances et de Marine au dit païs Nous sommes transportez dans la Grande Salle d'audience du Chateau St Louis de Quebec dans laquelle, peu après, se sont assemblez les deputez des nations iroquoises cy-après nommées, les dits députés au nombre d'environ quatre vingt lesquels étaient accompagnés (sic) du sieur de Joncaire, officier dans les troupes du Roy, et interprete, Lequel nous a dit que ces députés étaient pour la pluspart, les principaux chefs des dites nations sçavoir des Tsonontouïans, des Onontagués,

(1) *Histoire du Canada*, tome II, p. 197.

(2) Vol. X, p. 186.

des Goyongouïans, des Oneyoutés, et qu'ils étaient chargez de parler pour les Tascaronins ; à l'instant sont entré dans la d. salle Mes dits seigneurs gouverneur général et intendant suivis d'un grand nombre d'officiers et d'autres personnes de distinction et s'étant assis, Monseigneur Le Commandant général a dit Mes Enfans, Je vous ay appellés aujourd'huy pour vous demander si vous êtes sujets des Anglais ainsy que j'ay ouï dire qu'ils le prétendent et suivant ce que m'ont mandé Mrs Clinton et Shirley Gouverneurs de New york et de Boston dont voicy les lettres où ils m'écrivent que vous êtes vassaux de la Couronne d'Angleterre et que vous êtes obligez d'aller en guerre pour les Anglais quand ils vous l'ordonnent. Et à l'instant les dites lettres ont été montrées en original et le dit Sieur de Joncaire en ayant pris la traduction qui était aussi sur le Bureau, la leur a expliqué à haute voix ainsy que la demande de Monseigneur le Commandant Général qu'ils ont paru bien comprendre suivant ce que nous ont assuré plusieurs personnes présentes qui entendent leur langue.

Lors Les dits Chefs ont délibéré quelque temps entr'eux, après quoy Cachouintioni, chef des Onontagués, parlant au nom de Son Village et de celui des Tsonontouïans, a dit qu'autrefois il n'y avait point de blancs dans tout ce continent, mais que depuis environ cent ans il s'en était établis tant français qu'Anglais, qu'ils avaient lié commerce avec les uns et avec les autres pour avoir des fusils, des couvertures et autres commoditez qui leur étaient cy-devant inconnues, qu'ils avaient même vû avec plaisir s'établir des traiteurs dans leur voisinage, mais qu'ils n'avaient cédé leurs terres à personne, qu'ils comptent qu'elles sont toujours à eux, qu'ils ne les tiennent que du Ciel. Il a fini en disant que tout ce qu'il avait dit était au nom de toutes les nations ici présentes par leurs députés et même des Tascaronins.

Ensuite s'est levé Toniahac chef Goyogouïan qui a répété les mêmes choses et qui a ajouté que pour preuve que les six nations iroquoises n'étaient point sujettes de l'Angleterre, c'est que dans cette guerre cy et la précédente les Anglais les avaient continuellement sollicités de prendre la hache contre les français, ce qu'ils ont refusé constamment et qu'ils refusent encore voulant se maintenir en paix avec les anglais et les français.

Le Goyongouïan a fini en disant qu'il parlait aussi au nom de toutes les nations présentes et tous ont approuvé à leur manière ordinaire ce qu'il a dit.

Alors Mon dit Seigneur Le Général nous a requis acte de tous ces discours et des réponses faites, par les dits députés et approuvées par tous leurs confrères, et a demandé qu'il fût signé de plusieurs des assistants sur tout de ceux qui en-

tendent la langue, ce que nous luy avons octroyé pour valoir et servir ce que de raison.

Et ont Mon dit seigneur le Commandant général, et Mon dit seigneur Intendant signé ces présentes avec M. Pierre Rigaud de Vaudreuil, Ecuyer, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint Louis, Lieutenant de Roy des Villes et Chateau de Québec et autres officiers et personnes de distinction présens sçavoir M. Jean Victor Varin, commissaire de la Marine ordonnateur à Montréal, Paul de Eccard, Ecuyer, s de fonville, capitaine dans les troupes du détachement de la Marine, entretenues pour le service du Roy en ce pays, Gaspard Chaussegros, Ecr., sieur de Lery capitaine et ingénieur en chef dans les places du pays, Daniel Liénard Ecuyer s. de Beaujeu capitaine des d. troupes, et encore des cy-après lesquels entendent les langues iroquoises, sçavoir Louïs de Chapt Ecuyer sr de La Corne aussi capitaine des dites troupes, Pierre de Chapt Ecuyer, chevalier de la Corne aussi capitaine, Philippe-Thomas de Joncaire, Ecuyer, lieutenant des d. troupes et interprete susdit. des sieurs Le Gardeur de Montesson et Dagneaux Douville Ecuyer officier des dites troupes, Louis d'Ailleboust et Philippe Dagneaux de La Saussaye, Ecuyers, et du sieur Louïs Le Cavalier aussi interprete et de nous dits notaires et les dits députés ez noms ont, à leur égard, ne sçachant écrire, fait et figuré les marques de leurs nations. Fait et arrêté au dit Château Saint-Louïs de Québec le jour et au susdits.

La Galissonnière, Bigot, Rigaud de Vaudreuil, Varin, Fonville, Le Chev de La Corne, Beaujeu, Chaussegros de Lery, Dailleboust, Montesson, Dagniaux Douville, Joncaire, Dagneaux de La Soussaye, Le Cavalier, Panet, Du Laurent, Marque des Onoyouts, Marque des Onontagués, Des Tsonontouans et Tascaronins, Marque de Goyongouïns.

QUESTIONS

N'a-t-il pas été publié, il y a une cinquantaine d'années, une histoire de la paroisse de Repentigny ?—R. O.

—Par qui ont été découvertes les mines de charbon du Cap-Breton ? Ces mines ont-elles été exploitées sous le régime français ?

—Où est mort le marquis d'Albergatti-Veza qu'on voit au Canada dans les dernières années de la domination française ?—CUR.

—N'y a-t-il pas eu une *construction royale* sur les grèves de l'île d'Orléans sous le régime français ?

—Quels étaient les devoirs et les attributions du lieutenant de roi sous l'ancien régime ?—RIO.

LE LAC LACROIX

Au nombre des hommes employés par La Salle au fort Frontenac de Cataracoui, en 1677, il y a "Saint-Croix", que j'appellerais Lacroix. (*Société Royale*, 1901, p. 91).

En 1683, La Salle rencontra, non loin de Michillimakinac, un parti de voyageurs dont l'un se nommait Lacroix. (*Société Royale*, 1898, p. 4.)

L'année suivante, au mois de juin, Lacroix était au lac Nipigon, envoyé par le gouverneur La Barre au Sieur Duluth de la Tourette avec deux compagnons. Jean Péré était l'un de ces derniers. (*Société Royale*, 1905, p. 17 ; 1909, pp. 7-8.)

Jacques de Noyon (*Bulletin des Recherches*, 1908, p. 183) qui explorait l'ouest en 1688, remonta la rivière Kaministigoya et alla hiverner à l'entrée du lac des Christineaux ou lac des Bois, sur la rivière Ouichichig ou la Pluie (*Société Royale*, 1905, p. 16). Noyon mentionne aussi le lac Takimamiwen (*Bulletin de la Société de géographie de Québec*, 1913, p. 286.)

Au retour vers le Canada, en 1689, Noyon dit que Lacroix et deux hommes occupaient un canot qui chavira dans un coup de vent sur un lac et il s'y noya, ce qui fit donner le nom de Lacroix au lac en question (*Société Royale*, 1905, pp. 17-18) et non pas Sainte-Croix.

De 1717 à 1721 Lanoue proposait de faire "au lac la Pluie" un établissement qui se trouverait situé à cent lieues de Kaministigoya. En 1731, la Vêrendrye forme un poste "au lac la Pluie", et se sert de ce nom comme d'un terme courant parmi les voyageurs. Donc, les lacs la Puie et Lacroix se nomment ainsi depuis 1689.

Le Père François Crepieul écrivait en 1672 (*Relation*, 1672, p. 30) que toutes les routes qu'il a suivies comme missionnaire ont été "semées de croix", et il ajoute : "elles se terminèrent bien à propos à un lac qui porte le nom de Lacroix, parce qu'il en a très parfaitement la figure". N'allons pas appliquer ce texte à la route de l'ouest, car il s'agit du Saguenay et, d'ailleurs, en 1672 Lacroix et Noyon étaient des enfants.

Je note que Nicolas Garry (auteur du fort Garry) passant en 1821 par les lacs et rivières de l'ouest, mentionne le lac Lacroix comme un endroit bien connu sous ce nom. (*Société Royale*, 1900, section II, p. 124.)

Tanguay donne plus de vingt noms ayant "Lacroix" pour sobriquet. Lequel d'entre eux appartient à notre homme ?

BENJAMIN SULTE

Le chevalier de Raymond

Le "Rapport sur les Archives du Canada", pour l'année 1904, semble indiquer deux personnes du nom de Raymond comme officiers en Canada de 1722 à 1760 : un sieur et un chevalier de ce nom. Cependant, il n'y a eu qu'un personnage ainsi nommé dans nos troupes.

Le 20 mai 1722, le Président du Conseil de Marine mande à M. de Beauharnois de remettre au sieur Raimond la commission d'enseigne-en-second, qui lui a été accordée en Canada. Le placet avait été donné par le comte d'Evreux.

Juste trois ans plus tard, M. de Raymond obtient un congé et passe en France ; mais, il y séjourne si longtemps — trois ans — que le Président du Conseil de Marine lui écrit que son absence a été si longue qu'il ferait bien de s'embarquer pour le Canada, autrement, son emploi sera rempli par un autre.

M. de Raymond revint donc à Québec, mais au bout de trois ans, une nostalgie triennale, dirons-nous, s'empare de lui, car encore en 1731, il demande un congé et toujours à la même époque, au printemps, et s'embarque pour la France. Quand revint-il ? Ça n'est pas marqué, mais le Président du Conseil lui donne une promotion le 30 avril 1736. En ce temps-là, M. de Raymond aurait bien voulu commander dans les postes, et le chef du Conseil de Marine lui dit de s'adresser au gouverneur.

Le 6 mai, 1737, il y avait une lieutenance vacante, mais le chevalier ne fut pas assez heureux pour l'obtenir ; revenant à la charge le printemps suivant il eut meilleure fortune.

Le 27 avril 1742, ayant toujours à coeur de commander dans les postes, il tenta de nouvelles démarches, mais vainement.

M. de Raymond passa capitaine en 1746. Il était à la bataille du lac St-Sacrement le 25 septembre 1755 avec le baron Dieskau.

En 1759, il eut la croix de St-Louis et une pension du roi de trois cents livres. Il reçut des louanges du chevalier de Lévis pour sa conduite durant les campagnes de Montcalm.

Après la perte du Canada, M. de Raymond rentra en France.

D'après l'état général de la noblesse canadienne, résidant actuellement dans la province de Québec ou au service de l'armée française, ainsi que le lieu de leur résidence en novembre 1767 (Archives, série Q, vol 5-1, p. 269) dans la liste particulière des officiers natifs de France, envoyés en qualité de cadet dans les troupes de la colonie, dans lesquelles ils ont été promus et avec lesquelles ils sont retournés en France où ils sont traités comme des officiers canadiens, figure en tête. De Raymond, chevalier de St-Louis, capitaine, 55 ans, résidence à Angoulême, pas d'enfants. Ceci porterait sa naissance à 1712. Dans une note de M. Sulte, alors que Raymond avait été promu enseigne en 1732, il aurait ev

26 ans. Je suis enclin à croire ce dernier chiffre plus exact ; M. Raymond serait né alors en 1706, et il aurait pu, vraisemblablement, en 1722 — âgé de seize ans, — être nommé pour une enseigne en second en 1722.

M. de Raymond s'intitulait Raymond des Rivières, seigneur de St-Germain et de Ste-Colombe. Il était de la famille des De Raymond et De Raymond-Bernard, qui forma plusieurs branches dans les provinces de Guyenne et du Limousin, particulièrement en Angoumois, en Périgord et en Agenois.

M. le chevalier de Raymond mourut à Saintes dans sa maison de campagne, au Carlot.

Le comte de Raymond, gouverneur de l'île Royale, 1751-53, était aussi de cette famille.

Nous donnerons leurs armes dans la deuxième série de l'Armorial du Canada-Français.

REGIS ROY

Les Conseillers Clercs au Conseil Souverain de la Nouvelle-France

Le Conseil Souverain fut établi par un édit de Louis XIV du mois d'avril 1663. Mais ce ne fut qu'en 1703 que les conseillers-clerks furent introduits dans le Conseil. Le 16 juin 1703, une déclaration du roi ordonnait que le Conseil serait composé à l'avenir du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant et de douze conseillers dont onze laïcs et un clerc.

Les conseillers clercs du Conseil Souverain ont été :

- 1o L'abbé Joseph de la Colombière, nommé le 16 juin 1703. Installé le 29 octobre 1703. Décédé à Québec le 18 juillet 1723.
- 2o L'abbé Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, nommé le 4 janvier 1724. Installé le Décédé à Québec le 30 mars 1726.
- 3o L'abbé Louis Bertrand de la Tour, nommé le 17 mai 1727. Installé le 10 octobre 1729. Parti pour la France en 1731.
- 4o L'abbé François-Elzéar Vallier, nommé le 1er avril 1743. Installé le 14 octobre 1743. Décédé à Québec le 16 janvier 1747.
- 5o L'abbé Joseph-Marie de LaCorne, nommé le 1er mai 1749. Installé le 25 août 1749. Parti pour la France en 1750.

P.-G. R.

REPOSES

L'UNIFORME DES TROUPES DU DETACHEMENT DE LA MARINE (III, II, p. 32). — A différentes reprises, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, il a été question de l'uniforme des troupes du détachement de la marine servant au Canada sous le régime français : vol. III, p. 32 ; vol. VIII, pp. 156, 191.

La lettre suivante de MM. de Beauharnois et Hocquart adressée au ministre le 30 octobre 1731 aidera peut-être à éclaircir la question :

“Nous avons été informé que vous approuviez que Mrs les officiers de Cette Colonie eussent l'Uniforme semblable à celui des Compagnies de la marine et rien n'est plus convenable au service et même à l'officier ; Nous avons l'honneur de vous adresser le Mémoire des Etoffes et fournitures nécessaires pour l'habillement de 80 officiers et nous vous prions de donner vos ordres pour que le tout soit envoyé l'année prochaine par le vaisseau du Roy et de trouver bon que la retenue en soit faite seulement dans le cours de deux années parce qu'il y a un grand nombre d'officiers qui ne sont pas aisés et qui ne pourraient sans s'incommoder beaucoup satisfaire sur le champ à cette retenue.”

La lettre était suivie du mémoire suivant :

Mémoire que monsieur de Cavagnial, major des Troupes du Canada, envoyé à Monsr Hersant, Marchand de Draps à Paris, pour en faire l'achat dans les manufactures des meilleures marchandises et du meilleur compte supposé qu'il lui soit ordonné des fonds pour cet effet par Monseigneur le comte de Maurepas lesquelles marchandises il fera transporter à Rochefort sous les Marques qui lui seront indiquées pour être chargé sur le vaisseau du Roy de cette Colonie :

- 200 Aulnes de Drap Blanc fin,
- 190 Aulnes de Drap Bleu fin de Bonne Teinture,
- 400 Aulnes de Rat-de-St Lin bleu bien assorti pr doublure d'habits,
- 280 Aulnes Rat de Castor blanc,
- 400 Douzaines de gros Boutons de Cuivre surdorés pour habits — avec corde de soie pour attache,
- 160 Aulnes de Bougrand,
- 3 Livres de soye Bleue,
- 3 Livres de soye blanche,

- 3 Livres de soye blanche,
- 240 Douzaines de Petits Boutons pour veste aussi surdorés,
- 320 Aulnes de large Bordé d'Or de Paris unie,
- 80 Bords de chapeau id avec Boutons et gance,
- 10 Onces de fil d'or retort en Cordonnet pr Boutonner,
- 6 Douzaines de Paires de Bas d'Estame Bleu a Cadet,
- 2 Douzaines Idem de grands bas à homme,
- 3 Douzaines de Paires de Bas de Soye de Paris Bleu a Cadet,
- 1 Douzaine de Grands Bas idem à homme,
- 400 Peaux passées en chamois pour doublure et poches de culotte,
- 160 Paires de jarretières de soye bleu pour culottes,
- 160 Paires de boucles pour les dites jarretières,
- 80 Chapeaux de Castor de différentes formes,
- 4 Livres de poil de chèvre Blanc pour Boutonnière,
- 2 Livres de Bleu,
- 14 Livres de fil d'Epine Blanc,
- 14 Livres de Bleu.

P.-G. R.

BLEU ET ROUGE (XIV, pp. 128, 159, 190, 223). — On a demandé un jour, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, quelle était l'origine des termes bleu et rouge dont se sert communément le peuple de la province de Québec pour désigner les conservateurs et les libéraux. Cette coutume nous viendrait-elle d'Ecosse, par hasard ? Je lis dans *Sixty Years in Canada*, par William Weir, à la page 9, ce qui suit :

“ Long before leaving home, I had taken a lively interest in matters of public concern, the first event I can remember being the general election in 1833, after the passing of the Reform Bill of 1832. Sir James Carnegie, the father of the present Earl of Southesk, whose tenants we were, was the “Tory” candidate, the “Whig” candidate being Captain Ross, of Rossie. We were of course, all Tories, and wore blue ribbons, while the Whigs wore red. . . ”

F.-J. AUDET